

La Gazette



Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 28 - avril 2005.

La municipalité



Conseil municipal du 21 février 2005

Absent : JC DIOT

Le conseil municipal :

- Approuve l'avant projet définitif du groupe scolaire établi par le cabinet B.L.P. Architecte. Le montant des travaux de restructuration s'élève à 1 057 000 € H.T., et le coût global de l'opération à 1 258 626 € H.T.
- Demande l'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.G.E. pour les aménagements extérieurs du groupe scolaire
- Attribue la location du droit de chasse à l'association de chasse LUDES/VILLE en SELVE pour une durée de 9 ans au prix de 38 € l'hectare et autorise le Maire à signer le bail.
- Reconduit le poste d'adjoint administratif à compter du 1er mars 2005.
- Fixe les tarifs des terrains communaux pour 2005/2006/2007. Une augmentation de 6% est appliquée aux anciens tarifs.
- Accepte la rétrocession à la commune de la concession dans le cimetière acquise par M. Claude LECLERE
- Soutien l'action de l'Association ROFEA pour l'enfouissement de la ligne électrique alimentant le TGV Est et lui alloue une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant.

BROCANTE



Arrêté du maire :

L'association « Ludes en Fêtes » est autorisée à organiser une journée brocante le dimanche 17 avril 2005 et à occuper le domaine public dans les rues suivantes : rue Nationale, rue Carnot, place de la République, rue Gambetta, place de la Liberté et rue de la Fraternité de 5 heures à 20 heures.

La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont strictement interdits dans l'aire d'activité de la brocante de 5 heures à 20 heures dans les rues ci-dessus. L'accès des riverains devra être conservé.

La circulation de tous les véhicules se fera par les rues suivantes, dans les 2 sens : rue de Mailly- rue Edmond Canard-rue de l'Egalité. Les organisateurs prendront toutes dispositions pour permettre et faciliter à tout moment l'intervention éventuelle des forces de gendarmerie et des services de secours et d'incendie. Le dimanche 17 avril 2005, de 5 heures à 20 heures, le stationnement est interdit rue de Chigny côté pair, rue de Mailly côté impair et rue de l'égalité des deux côtés sur 50 mètres à partir de la rue de Ville en Selve.

ETAT CIVIL



Naissances

BOUZALFANE Inès le 25 janvier 2004
GOUPILLIERE Julie le 11 juin 2004
RAFFLIN Coralie le 15 février 2004

Mariages

AMÉ Maxime et GOMES Carine le 17 juillet 2004
BERTIN Damien et LALLEMENT Caroline le 24 juillet 2004
BOUMAIZA Samy et PERSON Sophie le 17 avril 2004
HIRAULT Gilbert et TUFFERY Jocelyne le 19 juin 2004
JACQUEMIN Emmanuel et TOURTE Sandrine le 17 juillet 2004
SAYER Stéphane et CORNEILLE Fanny le 1er mai 2004

DECES

AMÉ Marc le 6 mai 2004
DESAUTEZ Simone le 7 février 2004
FORBOTEUX Huberte le 1er juin 2004
NOIR Ginette le 19 janvier 2004
LEPAGE René le 7 décembre 2004

RECENSEMENT

Tous les jeunes français de 16 ans (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile le mois de leur naissance.

LM L'ECOLE

« L M l'école » organise son bal annuel le **9 avril 2005** à Ludes à partir de **21h 30**, tarif 10 euros sur réservation, contacter Mme Garcia Odile au 03 26 61 14 54.

COMITE « LUDES en FETES »

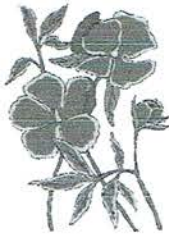
Astronotus ocellatus



Le comité des Fêtes organise son assemblée générale **lundi 4 avril 2005 petite salle des fêtes à 20h 30**, élection du bureau, et prévision des festivités 2005. Cette assemblée est ouverte à tous, venez nombreux.

FLEURISSEMENT

Tabernaemontana



Le printemps est là Nos rues et places seront bientôt égayées par de nombreuses fleurs....

En 2004, quelques quartiers ont commencé à s'organiser. Nous vous proposons de venir en parler, nombreuses et nombreux le **13 avril à 20H30 à la salle des Fêtes (petite salle)**



COMITE DE JUMELAGE

Si l'année 2004 fut riche en événements, l'année 2005 semble aussi prometteuse.

Le 7 janvier s'est tenue l'assemblée générale de l'association, soirée conviviale qui permet de retracer les événements vécus l'année antérieure et

d'organiser les manifestations futures. Le verre de l'amitié et la galette des rois clôturent ce moment fort agréable.

Le 6 mars le loto nous a donné entière satisfaction puisque 150 personnes sont venues pour tenter de gagner les nombreux lots qui étaient en jeu. Nous tenons encore une fois à remercier nos généreux donateurs.

Les 4 et 5 juin, nous nous rendrons à Sörngenloch où nous serons accueillis dans nos familles. Comme à l'accoutumée le programme qui nous sera proposé ne manquera pas d'intérêt.

Du 23 au 28 juillet nous partirons à Sörngenloch avec des jeunes du village (8 - 13, 14 ans). Ils rencontreront des enfants de leur âge et participeront à maintes activités. C'est la 5^{ème} fois que nous organisons ces vacances et les jeunes en gardent un souvenir formidable. Quelques places sont encore disponibles, vous pouvez contacter les membres du Comité que vous connaissez ceux-ci se feront un plaisir de vous renseigner.

Enfin les 12 et 13 novembre aura lieu la rencontre à mi-chemin, cette année se sera en Allemagne à Aix la Chapelle où tout un programme varié et culturel nous sera proposé.



SOCIETE DE TIR

Le Concours international de la Société de Tir de Ludes a connu de bons résultats.

Il s'est déroulé pendant le week-end de Pâques du 26 au 28 mars dans une ambiance joyeuse.

Avant la remise des prix, le président Georges Hernoux a félicité les participants et remercié les généreux donateurs. Il était entouré des anciens présidents depuis le renouveau de la société en 1965. De droite à gauche et par ordre de succession : Jean-Claude Lesage, Gilbert Menu, Bernard Rousseau, Alban Chamero et Georges Hernoux.



RESIDENCE DE MONTCHENOT

Afin d'apporter un soutien aux familles et aux aidants, la Résidence de Montchenot vient d'ouvrir un accueil de jour pour les personnes âgées isolées, en perte d'autonomie psychique et/ou physique.

C'est un lieu d'accueil de la personne âgée désorientée ou isolée.

La Résidence propose à la personne des animations à la carte qu'elle aura eu le plaisir de choisir avec un membre de l'équipe.

Sa mission est d'accompagner et de soigner la personne en perte d'autonomie de façon temporaire ou non, dans un environnement adapté à ses besoins.

L'objectif thérapeutique est de préserver le maximum d'autonomie de chaque sujet, de favoriser la vie relationnelle, de lutter contre l'isolement quelle qu'en soit la cause, de favoriser la détente, le plaisir et d'utiliser le patrimoine culturel de chacun comme outil de développement et d'épanouissement.

Pour tout renseignement, contacter Marie-Odile OSWALD, responsable de l'accueil de jour à la Résidence de Montchenot.

Tél. 03 26 97 62 34 / 03 26 83 89 12

Crèches de Noël



Cette année encore, nous renouvelons le Circuit du Chemin des Crèches.

Le village provençal qui était installé dans la salle des fêtes sera agrandi.

Des artisans d'art viendront exposer leurs travaux.

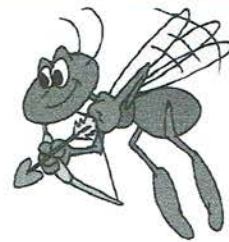
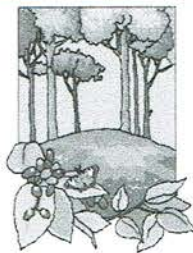
L'exposition sera ouverte les mercredis, samedis et dimanches pendant tout le mois de décembre, sauf le 25/12.

Marché aux fleurs du 24 avril

Très bonne participation des visiteurs malgré un temps moins clément que l'année précédente. La saison était en retard et les plantes fleuries étaient rares au rendez-vous. Neuf artisans étaient présents.



Promenade en forêt : attention !!!



Vous pouvez croiser la maladie de Lyme. C'est une maladie bactérienne transmise à l'homme par une morsure de tique infectée. Les personnes à risques sont les campeurs, les chasseurs, les naturalistes et toutes personnes travaillant à l'extérieur et passant du temps en forêt, dans les broussailles et hautes herbes.

Comment attrape-t-on la maladie de Lyme ? Il faut que trois conditions soient réunies : être mordu par une tique, que la tique soit porteuse de la bactérie, et qu'elle reste fixée à la peau pendant au moins 12 heures.

Les symptômes de la maladie de Lyme sont semblables à ceux de la grippe (fatigue, fièvre, maux de tête, frissons, courbatures, ...) A l'endroit de la morsure sur la peau se dessine une tache ronde et rouge qui s'étend petit à petit. L'éruption de cette tache intervient dans les 3 jours à 3 mois après la morsure.

Comment prévenir la maladie de Lyme ? La meilleure prévention est de se prémunir des morsures de tiques en :

- évitant les endroits favorables aux tiques (hautes herbes, broussailles, forêt) ;
- portant des vêtements adéquats : chemise à manches longues, pantalons ;
- portant des vêtements de couleur pâle de façon à voir les tiques rapidement ;
- rentrant le bas des pantalons dans les chaussettes ou les bottes, et la chemise dans le pantalon ;
- examinant soigneusement son corps après une balade (surtout aines, ceintures, plis).

Si vous trouvez une tique, enlevez-la (en tournant délicatement) avec une pince à épiler ou une pince spéciale tiques en veillant à ne pas l'écraser : elle régurgiterait toutes ses bactéries, virus ou toxines ! Ne pas asperger d'éther ou d'alcool : ceci provoquerait la même réaction.

(extrait du magazine : Le Chasseur de la Marne)